Plan Local d'Urbanisme de Sainte-Foy-l'Argentière

ZONAGE

Pièce n°	Échelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation
1/2	1 :2 500	Révision générale	PCI Vecteur m.a.j. 09/08/2019	2 avril 2019	XX XX XXXX

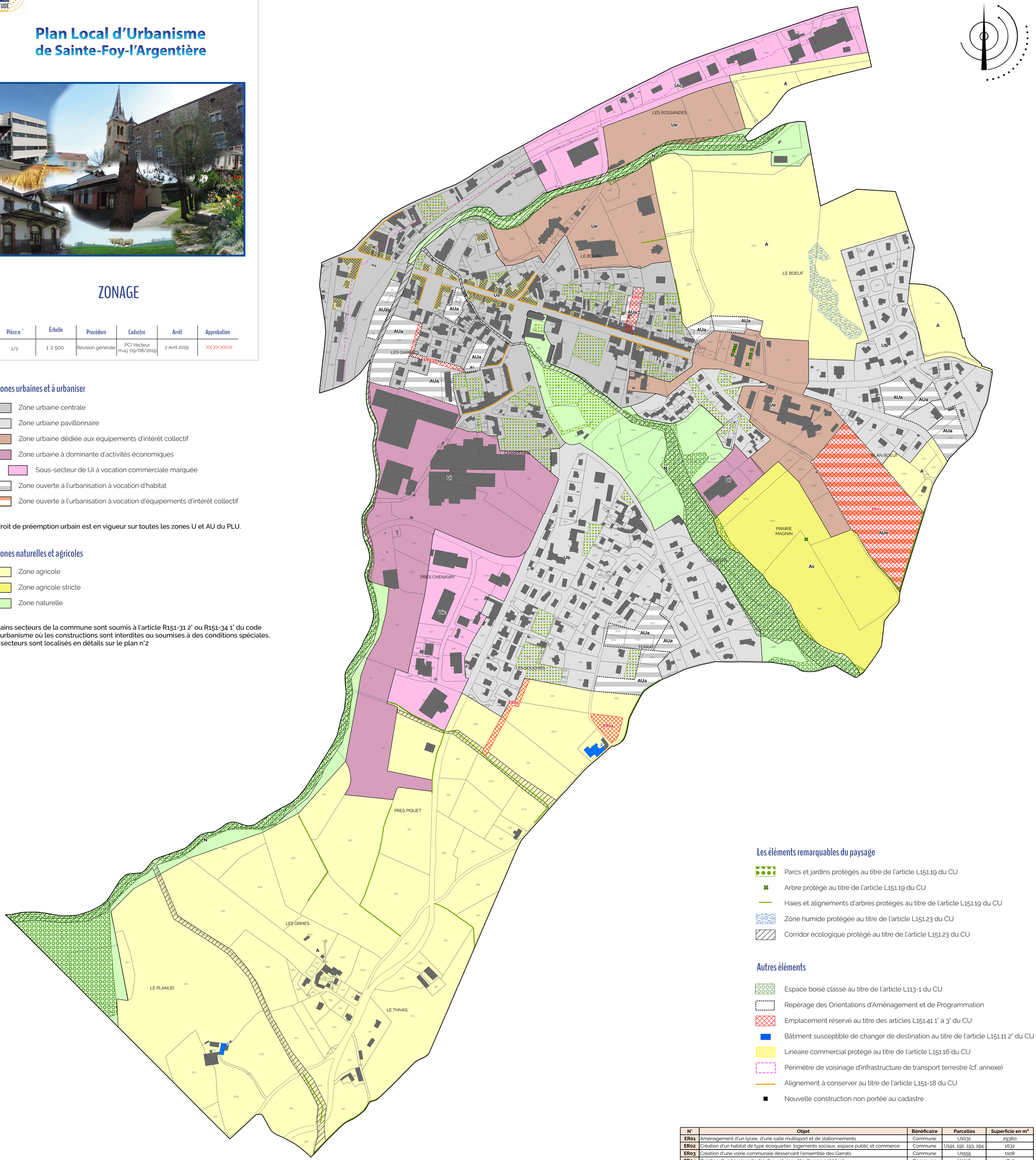

Les zones urbaines et à urbaniser

- Zone urbaine centrale
- Zone urbaine pavillonnaire
- Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt collectif
- Zone urbaine à dominante d'activités économiques
  - Sous-secteur de Ui à vocation commerciale marquée
- Zone ouverte à l'urbanisation à vocation d'habitat
- Zone ouverte à l'urbanisation à vocation d'équipements d'intérêt collectif

Le droit de préemption urbain est en vigueur sur toutes les zones U et AU du PLU.

Les zones naturelles et agricoles

- Zone agricole
- Zone agricole stricte
- Zone naturelle

Certains secteurs de la commune sont soumis à l'article R151-31 2° ou R151-34 1° du code de l'urbanisme où les constructions sont interdites ou soumises à des conditions spéciales. Ces secteurs sont localisés en détails sur le plan n°2

Les éléments remarquables du paysage

- Parcs et jardins protégés au titre de l'article L151.19 du CU
- Arbre protégé au titre de l'article L151.19 du CU
- Haies et alignements d'arbres protégés au titre de l'article L151.19 du CU
- Zone humide protégée au titre de l'article L151.23 du CU
- Corridor écologique protégé au titre de l'article L151.23 du CU

Autres éléments

- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Repérage des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé au titre des articles L151.41 1° à 3° du CU
- Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L151.11 2° du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151.16 du CU
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (cf. annexe)
- Alignement à conserver au titre de l'article L151-18 du CU
- Nouvelle construction non portée au cadastre

N°	Objet	Bénéficaire	Parcelles	Superficie en m²
ER01	Aménagement d'un lycée, d'une salle multisport et de stationnements	Commune	U1031	29360
ER02	Création d'un habitat de type écoquartier, logements sociaux, espace public et commerce	Commune	U191, 192, 193, 194	1632
ER03	Création d'une voirie communale desservant l'ensemble des Garrats	Commune	U1555	1108
ER04	Création d'un bassin enherbé d'un volume utile d'environ 1200m3	Commune	U1517	1843
ER05	Aménagement de l'écoulement des eaux vers le petit ruisseau	Commune	U341, 343, 1610	1600